

MUSÉE ROYAL

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant le vol commis
au Musée Moderne, d'un Portrait
en Miniature du peintre Ed.
De Latour.

N^o 1141.

1141 Vol d'une miniature du peintre Ed. De Latour.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.
		<p style="text-align: center; color: red; font-size: 2em;">9865</p> <p> <i>Réf. au dossier =</i> <i>pour l'acquisition</i> <i>et de</i> <i>de cette miniature</i> <i>deux autres...</i> </p>

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruelles, le 16 Février 1870.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.



N° 1141

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

Messieurs,

ANNEXE. Le tableau est remis
au Musée Moderne

SOMMAIRE

J'ai l'honneur de vous renvoyer le
portrait en miniature de peintre de Laros,
lequel avait été dérobé dans les collections
du Musée moderne, dans le courant
de l'année dernière.

Je vous prie, Messieurs,
de faire replacer cette œuvre dans les
galeries du musée.

Notre dépêche du 25 avril dernier,
n° 1141, était relative à cette affaire.
Agruez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Paul Ministre
Le Directeur général,
M. Leprieux

La Commission
des Musées Royaux de peinture

LA CHRONIQUE

BUREAUX :

23, rue des Dominicains, 23

(Près du Passage Saint-Hubert)

A BRUXELLES.

GAZETTE QUOTIDIENNE

PUBLIANT LE PROGRAMME DÉTAILLÉ DES SPECTACLES DU JOUR.

BUREAUX :

23, rue des Dominicains, 23

(Près du Passage Saint-Hubert)

A BRUXELLES.

ABONNEMENT :

Pour BRUXELLES : 5 fr. par an. — Pour la PROVINCE : 10 fr. par an.

Rédacteur en chef : **VICTOR DE LA HESBAYE,**

Correspondant à Paris : M. le vicomte d'Inghem, 5, place Pentagone.

ANNONCES :

20 centimes la ligne et à forfait. — RECLAMES à forfait.

Les abonnements à la CHRONIQUE peuvent être pris dans tous les bureaux de poste du royaume.

Bruxelles, 14 juin.

LES JOURNALISTES.

A Monsieur le rédacteur en chef de la CHRONIQUE. Bruxelles, 15 juin 1869.

Mon cher ami,

J'ai à dire au public quelque chose de la contrainte par corps, ou plutôt à propos de la contrainte par corps. Je frappe donc à la porte hospitalière de la *Chronique*; vous m'ouvrirez, j'en ai l'espoir.

Après ce qui vient de se passer à la Chambre et au Sénat, il y a du courage à s'avouer journaliste. Sommes-nous donc gens de sac et de corde, qu'il soit venu à l'idée de représentants et de sénateurs libéraux de maintenir la contrainte par corps contre nous seuls? Nous revenons, paraît-il, à cet âge d'or où le gracieux M. Tesch, ministre de la justice, proposait d'assimiler, dans le nouveau Code pénal, les journalistes, aux voleurs de grand chemin, aux assassins, aux banqueroutiers frauduleux, et de prononcer contre eux la peine des travaux forcés, — suivie de la surveillance de la police. Heureusement, le ministre de la justice actuel n'appartient pas à la vieille école des procureurs. La presse a trouvé en M. Bara un défenseur chevaleresque; et c'a été un beau spectacle que celui d'un ministre subordonnant la conservation de son portefeuille à l'honneur et aux droits du journalisme.

Chose remarquable, ce sont deux estimables avocats, élus de l'Association libérale de Bruxelles qui, à la Chambre et au Sénat, ont particulièrement malmené les journalistes. M. Watteu et M. Barbanson se sont distingués par leur apreté à l'endroit de la presse. Pourquoi? Je ne veux pas réduire le mérite de ces honorables avocats; mais ne nous est-il pas permis de nous demander quel grave motif leur a rendu la presse suspecte, et pour quelle raison ils ont voulu mettre les journalistes hors la loi? Je prends M. Watteu. Qu'est-ce que la presse lui a fait? Lui a-t-elle cherché noise en une occurrence quelconque? M. Watteu devrait aimer la presse, qui est un grand levier démocratique; car M. Watteu est sorti des rangs du peuple; il est parti de bien bas pour arriver bien haut. Cela est fort honorable. M. Watteu, qui n'a pas toujours été riche, est immensément riche aujourd'hui. Je comprendrais l'humeur de M. Watteu, si jamais la presse avait scruté l'origine de cette grande fortune, si elle avait jamais suspecté sa probité d'avocat et de financier, si elle avait jamais mis en doute son parfait désintéressement dans la défense de la veuve et de l'orphelin, si elle l'avait jamais représenté comme vendant son talent à des causes mauvaises et lucratives. Mais M. Watteu n'a pas à se plaindre de la presse. Maintenant, la presse a le droit de se plaindre de lui; et si nous avons souci de notre dignité, de notre honneur, nous saurons, à l'heure des luttes électorales, nous ressouvenir des injures que M. Watteu nous a faites.

J'ai peut-être, mon cher ami, le droit de m'exprimer avec une certaine véhémence. Je veux que M. Watteu le sache; je ne rougis pas de mon titre de journaliste; au contraire. Que M. Watteu regarde autour de lui et il verra que les hommes les plus éminents du *Parlement* sont sortis de la presse. Qu'il consulte notre jeune histoire politique: et il verra qu'une des pages les plus honorables de cette histoire échoit à la presse. M. Watteu sait-il bien ce qu'est un journaliste? Je

vais le lui dire: je connais la presse; quoique je n'aie pas 45 ans, je compte près d'un quart de siècle de journalisme. En 1871 je célébrerai, pourvu que Dieu me prête vie, mon jubilé de 25 ans. J'ai été, durant cette longue période, en rapport avec des journalistes français, allemands, italiens, anglais. Il n'est pas, je crois, de journaliste belge que je n'aie connu. Eh bien, j'ai trouvé en eux de l'intelligence toujours, du dévouement souvent, de l'héroïsme moral parfois. Le journaliste est un artiste *sui generis*. Il dédaigne la vulgarité; il est essentiellement impropre à peser du café et de la cassonade. Il doit être instruit, plus instruit que bien d'autres; car il doit connaître toutes les questions, les traiter toutes. Le journaliste, pour le définir en un mot, est l'homme qui doit avoir de l'esprit tous les jours pour ceux qui n'en ont pas. C'est pour cela que les imbéciles l'envient; et l'appellent gazetier. Le journaliste prend part, prend une part directe et active à tous les événements politiques; il n'en recueille pas les profits. Il concourt à l'élévation des hommes, à la formation des ministères; il soulève les pavots ou montent les triumphateurs; mais il reste, lui, obscur, sur la place publique, fier peut-être de son œuvre, mais pas fier à coup sûr des applaudissements de la foule, qui vont toujours à l'adresse d'autrui. *Sic vos, non vobis!* C'est toujours ainsi. Au moins, M. Watteu, laissez-nous notre petite satisfaction, notre petit amour-propre. Nous ne sommes pas orgueilleux, pas ambitieux; nous ne demandons qu'une chose: notre place au soleil du droit commun.

Vos lecteurs trouveront peut-être, mon cher ami, cette *oratio pro domo nostra*, quelque peu longue, quelque peu fastidieuse; mais ils voudront bien considérer que nous parlons si souvent des autres, si rarement de nous-mêmes, qu'en vérité nous sommes excusables, lorsqu'il nous arrive d'entretenir le public de nos affaires. Je vous serre la main.

F. TINDEMANS.

On nous demande l'insertion de la pièce suivante, qui aura sans doute été préalablement communiquée à la Commission des fêtes:

Les Belges, de tout temps, se sont distingués par leur amour de l'art et il n'est, pour ainsi dire, pas de pays où quelque illustre enfant de la Belgique n'ait soutenu dignement la réputation artistique de la Patrie.

Plusieurs de nos compatriotes brillent au premier rang sur les grandes scènes lyriques et les récents succès obtenus, à l'étranger, par un grand nombre de nos sociétés chorales, prouvent que, chez nous, le goût du chant ne le cède en rien à celui de la musique instrumentale.

Un pays voisin, terre classique de l'harmonie, l'Allemagne, nous a cependant devancés par le complément qu'elle a donné à son organisation musicale.

Réunissant toutes les forces vives de la nation pour l'exécution annuelle de chefs-d'œuvre, elle a su imprimer à ces manifestations artistiques un cachet de grandeur et de nationalité sans pareil.

Il appartenait à notre pays, essentiellement progressif, de suivre cet exemple.

A diverses reprises de grandes fêtes musicales furent organisées et obtinrent un succès réel. La dernière, donnée en 1863, par la *Réunion Lyrique* de Bruxelles, eut assez de retentissement pour faire exprimer de toutes parts le désir d'une organisation définitive, et l'on peut considérer comme le premier jalon de cette œuvre méritoire le projet de fédération musicale élaboré à cette époque par le Conseil d'administration de la *Réunion Lyrique*, aidé, dans cette noble tâche, du concours de plusieurs artistes et amateurs distingués.

Aussi, lorsque le Ministre de l'intérieur, M. Pirmez, émit l'idée d'inaugurer par un grand festival la nouvelle gare du Midi, sa proposition fut-elle accueillie avec enthousiasme; M. le Ministre devait être sûr du succès en faisant vibrer deux cordes que l'on ne touche jamais en vain dans le cœur belge: l'art et le patriotisme!

Les adhésions ne tardèrent pas à arriver de tous les points

du pays et nous pouvons ajouter, avec un légitime orgueil, de l'étranger.

Le collège échevinal de Bruxelles et l'administration communale tout entière revendiquèrent l'honneur d'organiser et d'inaugurer dans la capitale cette belle institution et voulurent même prendre uniquement à la charge de la ville de Bruxelles les dépenses importantes qui devaient en résulter.

Afin d'activer l'exécution, elle fit appel à la commission qui, l'an dernier, s'était distinguée par les fêtes populaires du champ des manœuvres; la Commission n'hésita pas un instant à se charger de cette honorable mission.

Le Comité spécial formé, sur sa demande, pour réunir et coordonner les éléments vocaux indispensables à la réussite du festival, vit ses opérations singulièrement facilitées par l'entraînement général et reçu, en quelque sorte d'office, la glorieuse mission d'enregistrer la naissance de la *Fédération musicale de Bruxelles*; qu'elle fut heureuse d'offrir à la Commission des fêtes comme base de ses opérations.

C'est donc au nom de cette institution, à laquelle viendront se joindre, nous n'en doutons pas, nos glorieuses phalanges chorales du pays entier, que nous faisons un chaleureux appel à votre sympathique concours et à celui de vos amis; nous osons espérer qu'il ne nous fera pas défaut.

Les adhésions devront être transmises sans retard au président de la *Fédération musicale de Bruxelles*, M. César Daumerie, rue Saint-Lazare, 71.

Une première réunion aura lieu en cette ville, au local de la Grande Harmonie, rue de la Madeleine, le samedi 19 juin prochain, à 7 heures du soir; nous vous prions instamment d'y assister.

Le comité aura l'honneur d'y exposer ses vues relativement à l'organisation de la *Fédération*, qui, dans sa pensée, loin de susciter aux diverses sociétés une concurrence nuisible au progrès de l'art, ne doit avoir d'autre but que de réunir en faisceau, dans un moment donné, les éléments si riches dont elle se compose, en laissant à chacune d'elles le droit ou la faculté de suivre ses tendances particulières et son programme spécial.

Veillez agréer l'assurance de notre considération distinguée,

DAUMERIE (César), **Président**; COLINET-FUNCK; ERÈBE (E.), *membre de la Commission des fêtes*; ERMEL (Alexis), *compositeur de musique*; PORTAELS (Fr.), *administrateur des concerts populaires*; SAMUEL (Ad.), *directeur des concerts populaires*; SOLVAY (Th.), *artiste musicien*; VAN HOORDE (V.), *administrateur des concerts populaires*; VAUTIER (G.), *secrétaire de la commission des fêtes*; WARNOTS (H.), *professeur au Conservatoire royal de musique*; WITTMAN (Fr.), *membres du comité*; SAMUEL (H.), **Secrétaire**.

Chambre des représentants.

Séance du 11 juin. — M. DOLEZ, président.

La séance est reprise à 8 heures.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, à la suite de l'incident regrettable dont vous avez été témoins ce matin, notre honorable collègue, M. de Haerne, m'a fait savoir que l'émotion qu'il en avait ressentie l'empêcherait de continuer son discours.

A GAUCHE. — Très-bien.

M. DE BORCHGRAVE. — Qu'est-ce que c'est? Je dis: très-mal, moi!

M. LE PRÉSIDENT. — Vous demandez la parole, M. de Borchgrave?

M. DE BORCHGRAVE. — Non, M. le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Alors, vous me permettez de la donner à M. Schollaert. Vous avez la parole, M. Schollaert.

M. SCHOLLAERT. — Messieurs, j'éprouve, en prenant la parole dans ce grave débat, une émotion profonde.

M. DE BORCHGRAVE. — Moi aussi.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous en prie, M. de Borchgrave.

M. DE BORCHGRAVE. — Je puis bien dire que je suis ému.

M. LE PRÉSIDENT. — Personne n'en doute, M. de Borchgrave.

Mais, veuillez laisser parler l'orateur.

M. SCHOLLAERT. — Ne vous le ne dissimulez pas, messieurs; sous cette question, en apparence si chétive, si mesquine, de l'exemption ecclésiastique, il y en a une autre, la plus grave que l'on puisse soulever dans un parlement, la question de la liberté des cultes!

M. PIRMEZ. — Qu'est-ce que la liberté des cultes à voir ici?

M. SCHOLLAERT. — Je vais vous le dire.

M. DE BORCHGRAVE. — Nous allons vous le dire.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez la parole, M. de Borchgrave.

M. DE BORCHGRAVE. — Je ne l'ai pas demandée, M. le président. (*Hilarité à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Dans ce cas, veuillez vous taire.

M. SCHOLLAERT. — Qu'est-ce que la liberté des cultes? C'est

le droit, pour le sacerdoce, de se constituer librement selon ses dogmes et ses besoins particuliers.

M. PIRMEZ. — En se conformant aux lois du pays.

M. SCHOLLAERT. — Ici, je vous arrête.

M. DE BORCHGRAVE. — Oui nous vous arrêtons.

M. LE PRÉSIDENT. — Dites, M. de Borchgrave.

M. DE BORCHGRAVE. — Je n'ai pas demandé la parole, M. le président. (*Hilarité générale.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Continuez, M. Schollaert.

M. DE BORCHGRAVE. (*à part*). — Il commence à m'embêter...

M. SCHOLLAERT. — En se conformant aux lois du pays, a dit M. le ministre de l'intérieur. Mais n'est-il pas évident que si le sacerdoce doit se conformer aux lois du pays, il cesse d'être libre?

M. DEFRÉ. — C'est par trop fort!

M. DE BORCHGRAVE. — M. le président! empêchez donc M. Deffré d'interrompre l'orateur. (*Hilarité générale.*)

M. LE PRÉSIDENT. — M. de Borchgrave me permettra bien, je pense, de présider comme je l'entends?

M. DE BORCHGRAVE. — Le président doit faire son devoir.

M. LE PRÉSIDENT. — Commencez par faire le vôtre en vous taisant. (*Hilarité.*)

M. DE BORCHGRAVE. (*à part*). — Le président m'embête de plus en plus.

M. SCHOLLAERT. — La liberté des cultes n'a jamais été autrement entendue au congrès. M. de Brouckere lui-même l'a reconnue dernièrement.

M. ROGIER. — M. de Brouckere a fait erreur. Au congrès, nous ne voulions de privilèges pour personne. (*Très-bien, à gauche.*)

M. DE BORCHGRAVE. — Je maintiens que si le congrès avait été appelé à résoudre la question qui nous occupe, il n'aurait pas hésité à exempter tous les ecclésiastiques sans exception.

M. ROGIER. — Et moi, je vous dis que non.

M. DE BORCHGRAVE. — Et moi, je vous dis que oui.

M. ROGIER. — Alors, c'est un démenti que vous me donnez?

M. DE BORCHGRAVE. — Ce n'est pas un démenti. Je maintiens mon opinion, tout simplement.

M. ROGIER. — Vous n'avez pas d'opinion? votre opinion! En avez-vous jamais en une d'opinion? (*Mouvement.*)

M. HYMANS. (*à part*). — Une, non; mais plusieurs, oui.

M. DE BORCHGRAVE. — Je ne permettra pas à M. Rogier de me traiter de la sorte. Ceux qui me connaissent... (*rires ironiques sur plusieurs bancs.*)

M. ROGIER. — Tout le monde vous connaît.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne puis pas tolérer plus longtemps de tels colloques. Continuez, M. Schollaert.

M. DE BORCHGRAVE. — Cependant...

M. LE PRÉSIDENT. — Pardon, M. de Brouckere, mais ce fâcheux incident n'a déjà que trop duré. Je ne souffrirai pas qu'il se prolonge. Parlez, M. Schollaert.

M. SCHOLLAERT. — Je ne voudrais pas non plus prolonger cet incident. Mais j'ai à poser à l'honorable M. Rogier une question à laquelle je le prie de me répondre franchement et loyalement.

M. ROGIER. — Parlez. Je vous écoute.

M. DE BORCHGRAVE. — M. le président, est-ce que M. Rogier a le droit d'interrompre? (*Hilarité générale.*)

M. LE PRÉSIDENT. — M. Rogier n'a pas interrompu, M. de Borchgrave.

M. DE BORCHGRAVE. — Comment? Il n'a pas interrompu! J'en appelle à toute la Chambre! M. Rogier a dit: parlez, je vous écoute. (*Nouvelle hilarité.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Continuez, M. Schollaert.

M. SCHOLLAERT. — M. Rogier vient de nous dire que le Congrès n'aurait pas hésité à abolir les exemptions ecclésiastiques. Je lui demanderai, à lui, s'il votera l'amendement de M. Deffré, qui les abolit?

M. ROGIER. — Non! (*Stupéfaction générale à gauche. Bravos à droite.*)

M. SCHOLLAERT. — Cette déclaration honore votre courage, mais elle condamne votre thèse. (*Très-bien, à droite.*)

M. ROGIER. — Un mot d'explication. Aujourd'hui comme en 1850, je considère les exemptions ecclésiastiques comme un abus; mais cet abus a pris aujourd'hui des racines si profondes dans les préjugés, que je craindrais, en y touchant, d'ébranler, de compromettre...

M. DE BORCHGRAVE. — Parlez, je vous écoute.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez ne pas interrompre, M. de Borchgrave.

M. DE BORCHGRAVE. — Je n'ai pas interrompu, M. le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Pardon, vous avez dit: Parlez, je vous écoute.

M. DE BORCHGRAVE. — Eh bien?

M. LE PRÉSIDENT. — Eh bien! c'est interrompre cela!

M. DE BORCHGRAVE. — Voilà qui est par trop fort! Il n'y a pas deux minutes, M. Rogier a dit: Parlez, je vous écoute, et vous ne l'avez pas fait taire. Moi, je répète absolument les mêmes paroles, et vous me dites que j'interromps! (*Hilarité bruyante et prolongée.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Continuez, M. Schollaert.

M. SCHOLLAERT. — Ce que l'honorable M. Rogier appelle des préjugés, ce sont nos vieilles croyances catholiques, ces vieilles croyances qui nous sont chères et pour lesquelles il n'est pas un d'entre nous qui ne soit prêt à donner sa vie. Joseph II et Guillaume de Hollande savent ce qui leur en a coûté pour avoir eu l'audace d'y toucher. Que leur exemple vous soit salutaire!

A GAUCHE. — La clôture!

M. DUMORTIER. — Je demande la parole.

A GAUCHE. — Non! non! La clôture.

M. DUMORTIER. — Je déclare qu'on ne m'arrachera pas d'ici avant d'avoir parlé!

A GAUCHE. — Non! non! La clôture!

M. DUMORTIER. — On peut me tuer sur mon banc, mais je parlerai!

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne songe à vous tuer, M. Dumortier. Calmez-vous.

M. DUMORTIER. — Et s'il ne me plaît pas de me calmer, moi?

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez tort, M. Dumortier. Enchaînez comme vous êtes.

M. DUMORTIER. — Cela n'est bien égal, mon rhume! Ce n'est

pas un rhume qui doit arrêter un soldat de la foi, quand la Religion est en danger!

M. PIRMEZ. — Mon Dieu, M. Dumortier, convenez pourtant que mon amendement n'est pas bien méchant. Qu'est-ce que je vous demande, après tout? trois petits moines par an, pas un de plus.

M. DUMORTIER. — Trois petits moines! Et vous comptez cela pour rien? Mais je ne vous céderai pas seulement un enfant de chœur! (*Très-bien à droite.*)

M. PIRMEZ. — Trois petits moines de plus ou de moins ne feraient rien à votre affaire.

M. DUMORTIER. — Qu'appellez-vous mon affaire? C'est l'affaire de l'Eglise, de la grande Eglise catholique que je défends ici, et celle-là n'admet pas de transaction.

M. BRICOUIT. (*à part*). — Eh bien! il a raison, le vieux; si nous osons parler comme lui, l'affaire de son Eglise serait bientôt faite!

LA CONSCIENCE DE M. BRICOUIT. — Qui vous en empêche?

M. BRICOUIT. — Merci. Et mes électeurs donc?

M. DUMORTIER. — Trois petits moines, dites-vous, M. le ministre. Mais si ces trois petits moines vous paraissent si peu de chose, pourquoi tout le tapage que vous faites pour nous les prendre?

M. PIRMEZ. — Vous le savez bien, j'ai des obligations envers mon parti.

M. DUMORTIER. — Votre parti? mais vous n'en avez pas de parti! La gauche anti-religieuse veut l'amendement de M. Deffré, dont vous ne voulez pas. Votre parti, c'est la majorité ordinaire du ministère, qui votera ce que vous voudrez. Voyons, un bon mouvement.

M. PIRMEZ. (*ébranlé*). — Tenez, pour vous obliger, laissez-moi deux petits moines, et je vous en rends un.

M. DUMORTIER. — Impossible. Il me faut les trois ou rien du tout.

M. ROGIER. — Dans l'intérêt de la conciliation, j'engage vivement M. le ministre de l'intérieur à accepter la transaction offerte par l'honorable M. Dumortier. (*Rumeurs à gauche.*)

M. PIRMEZ. — Vous appelez cela une transaction, vous?

M. ROGIER. — Avec le clergé, on n'en fait jamais d'autres.

M. PIRMEZ. — Etonnez, M. Dumortier, mais c'est mon tout dernier mot: je ne prendrai qu'un petit moine et je vous abandonne les deux autres. Est-ce dit?

M. DUMORTIER. — Jamais! Qu'on me tue sur mon banc, mais je mourrais plutôt de mille morts que de signer un pareil compromis! (*Très-bien, à droite.*)

M. PIRMEZ. — Alors, à la grâce de Dieu!

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande plus la parole? (*Non! non! la clôture!*)

Les amendements de MM. Deffré et Orts sont successivement rejetés. Celui du gouvernement est adopté par 49 voix contre 44 et 5 abstentions.

M. D'ELBOUNGE. (*à part*). — Trois petits moines! Voilà bien du bruit pour une omelette!

La séance est levée à 11 heures du soir. PÉTRUS.

BOITE DU JOURNAL.

Communications. — Correspondance.

A M. Léon Jouret. — Vos petites anecdotes nous plaisent énormément, mais elles nous plaisent depuis vingt ans, — ce qui fait que nous renonçons à les rééditer. Trois seulement ne se trouvent pas textuellement enregistrées dans notre mémoire; ces trois-là paraîtront bientôt.

Monsieur le rédacteur,

Votre entrefilet (15 juin. — *Petite statistique.*) prouve que non-seulement vous avez de la patience chinoise, mais que vous êtes un profond calculateur; vous savez enfin que Victor Hugo a écrit l'*Homme qui rit*, et qu'il a osé, mauvais académicien, employer 275 fois le mot *amalgamé*, et 344 fois le mot *irradiation*!

Cela tend simplement à conclure qu'en un seul mot il dit tout, et qu'il vous faut trente chroniques par mois pour dire des banalités ou plutôt des bêtises.

Insérez, si vous osez; et je ne me ferai pas attendre, car les nains ne sauraient regarder un géant comme Victor Hugo.

Bien à vous, Monsieur,

VENTRILOQUE.

RÉPONSE. — Nous avons inséré, et même avec un plaisir que nous ne saurions dissimuler, il est toujours doux de mettre sous les yeux du public, — quand l'occasion s'offre aussi belle, — le style des personnages qui se permettent de critiquer le vôtre.

PETITE CHRONIQUE

LA LÉGION BELGE AU MEXIQUE, par le capitaine Loiseau, du bataillon des grenadiers de l'Impératrice. — Sous ce titre, on annonce la publication prochaine d'un livre qui intéressera vivement nos compatriotes. L'ouvrage, avec plans de campagne, formera un beau volume, où seront relatés tous les faits militaires auxquels la Légion belge a participé, et contiendra une description minutieuse du Mexique, de ses mœurs, productions, etc.

Le nouveau livre de M. Loiseau, œuvre consciencieuse et mûrie sera bientôt, nous n'en doutons pas, entre les mains de nos officiers et de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des peuples, aux événements qui régissent leurs destinées.

VOYAGE DE TABLEAU AU MUSÉE DE BRUXELLES. — On s'occupe en ce moment d'assujettir, au moyen de fils de fer, tous les tableaux du musée de peinture.

Cette précaution n'est pas inutile; dernièrement un vol important a été commis dans les salles du musée, vol que l'administration a eu grand soin de tenir secret.

Il y a quelques mois, un jeune garçon d'une quinzaine d'années se présente chez M. Staquet, négociant, rue des Sables, et offre pour lui vendre pour cent sous un portrait

d'homme dont il prétendait avoir hérité. En même temps il demande à M. Staquet de vouloir bien lui procurer de l'ouvrage.

M. Staquet, croyant rendre service à un malheureux, lui achète son tableau, et l'engage à revenir dans quelques jours, promettant de lui faire donner de l'ouvrage, comme il le demandait.

Trois jours se passent: le jeune garçon ne revient pas. M. Staquet parle de son acquisition à quelques amis, auxquels ils fait voir son tableau, et l'un d'eux, après l'avoir soigneusement examiné, reconnaît que c'est le portrait d'Edouard Delaure, peint par lui-même, et offert par l'auteur au musée de Bruxelles. On sait qu'Edouard Delaure, mort il y a six ou sept ans, fut un de nos miniaturistes les plus distingués.

M. Staquet s'empressa de restituer le précieux portrait au Musée de Bruxelles; quant au jeune brocanteur, il est inutile d'ajouter qu'il n'a jamais reparu. La police n'est point jusqu'ici parvenue à découvrir sa trace.

Il paraît que cette œuvre d'art n'est pas la seule qui ait disparu du Musée; une douzaine d'autres toiles de valeur ont été volées, mais celles-là ne sont pas revenues.

Si la direction du Musée, au lieu de tenir la chose secrète, en avait immédiatement donné connaissance aux journaux, peut-être la plupart de ces œuvres seraient-elles rentrées dans les collections de l'Etat.

Mais alors on se serait naturellement demandé à quoi servent les gardiens que l'on paie pour surveiller le public dans les salons du Musée? Est-ce uniquement pour tenir un bureau de cannes et de parapluies?

COMMENT ON TIENNE LES LIVRES DE VOYAGEURS. — Tous les journaux de Bruxelles ont raconté, il y a quelques jours, qu'un individu inconnu, mis avec une certaine recherche, avait été pris en flagrant délit de vol à la tire, aux abords de la Bourse; il venait d'enlever subitement un portefeuille de la poche d'un flâneur.

Arrêté et mis en lieu sûr, le filou se refusa à faire connaître son nom, mais il indiqua l'hôtel où il était descendu: l'hôtel de Brabant, et assura qu'on donnerait là sur son compte les meilleurs renseignements. La police se rendit à l'hôtel indiqué, et se mit en rapports avec le premier garçon qui parla en effet du voyageur en termes excellents. — « C'est un homme très comme il faut, dit-il, c'est un noble! Un comte, si je me rappelle bien. »

— Son nom?

— Je ne l'ai pas présent à la mémoire; mais je vais vous chercher le livre où j'inscris les noms des voyageurs.

Le garçon revint avec le livre: et, mettant d'un air triomphant le doigt au haut d'une page:

— Voilà, dit-il, le comte de Clarendon! Je l'ai copié moi-même sur son passe-port.

On avait exhibé au garçon un passe-port anglais, qui, comme tous les passe-ports anglais du jour, commençait par ces mots: « *Nous, comte de Clarendon...* » etc. »

CHANSONS DE VILLAGE, par Léon Jouret. — Sous ce titre, M. Heugel, éditeur de musique à Paris, vient de faire paraître trois délicieux petits poèmes de M. Léon Jouret. M. Jouret est connu par trop de fraîches et charmantes compositions pour qu'il soit nécessaire de faire encore son éloge; il y a dans ses trois nouvelles romances, comme dans toutes les bluetttes musicales qu'il a publiées jusqu'à aujourd'hui, une saveur et une originalité qui fait regretter le peu d'empressement qu'il met à publier les œuvres sérieuses qu'il tient en portefeuille: par exemple, le *Tricorné enchanté*, ce ravissant opéra-comique que les membres du Cercle artistique ont eu la bonne fortune d'entendre l'hiver dernier.

Si M. Jouret l'avait voulu, le théâtre de la Monnaie aurait eu, après le *Cercle*, la primeur de cette jolie partition, et cela d'autant plus facilement que les rôles avaient été joués au Cercle par MM. Jourdan, Jamet, Riquier, Girardot, M^{me} Daniellé et Dumestre.

M. Léon Jouret est trop modeste et trop timide; il ne devrait pas oublier que la fortune sourit aux audacieux.

Tous les SAVONS MATHÉRY se trouvent chez JULIEN, Montagne de la Cour, n° 88, à Bruxelles.

La Chapellerie LÉONOLD BAUGNEE, Marché-aux-Herbes, 38, en face de la Grande Boucherie, annonce un arrivage de vrais *Panamas américains*, depuis 12 francs à 500 francs. — Ne pas confondre avec les panamas français. — Maison à Ostende.

Échos des émeutes.

Dans les rassemblements, sur le boulevard Montmartre, hier soir, on entendait par intervalles les cris de toutes sortes d'animaux, hennissements, glossements, coquerics, miaulements, jappements, aboiements, hurlements de chiens à la patte écrasée, etc.

Ce qui donna lieu à M. de Tillancourt de dire à un de ses amis, qui l'accompagnait comme son ombre:

— Entendez-vous les meutes?

L'ami se sauva comme s'il avait eu soudainement à ses trousses une armée de casseurs-de-têtes.

Cela rappelle un mot de Grassot, aboyé dans la nuit par un malheureux, et le mettant en fuite avec ces paroles, prononcées d'un ton énergique et plein de menaces:

— N'approchez pas, malheureux... ou bien je vous fais un calembour!

Aux Variétés, une petite scène assez comique a été jouée,

malgré l'affiche qui annonçait relâche pour répétitions générales de *Fleur de Thé*.

Une bande de gamins, voulant avoir les grilles qui ferment le théâtre, les avaient attachées avec des cordes et tiraient dessus avec un ensemble merveilleux en criant comme les marins:

— Oh, hisse! oh, hisse!

Le portier du théâtre — il mérite une gratification de M. Hippolyte Cognard — s'avance dans l'ombre, coupe les cordes, et tous nos gamins tombent les quatre fers en l'air.

Et voilà le portier de rire, et les gamins aussi, et les agents, et le public. Un accès d'hilarité contagieuse. Voilà Paris!

Un propriétaire du boulevard a eu une idée lumineuse, renouvelée de l'époque de la rentrée des troupes.

Cet industriel avait fait un grand écriteau ainsi conçu:

Vendrez à louer
à 2 fr. l'heure
pour l'émeute de ce soir.

Et la police à son tour les peines du monde à lui faire comprendre que son idée n'était pas à louer du tout, et à l'empêcher de placarder son écriteau.

Un mot de sergent de ville:

— Au moment où les émeutiers arrêtés sur le faubourg Montmartre, défilent devant le guichet de la conciergerie, un des agents de service s'écria:

— Eh! mais, je les reconnais... je les ai déjà gardés l'autre jour. C'étaient les mêmes qui faisaient queue pour souscrire à l'emprunt de la Ville de Paris.

Avis à M. Haussmann s'il a des lettres à leur faire parvenir! Après tout, comme peut-être ici, ces citoyens ne travaillaient évidemment pas pour leur compte.

On ne prête qu'aux riches, dit le proverbe; nous avons pourtant entendu prêter ce mot à un Piémontais occupé à réparer un réverbère:

— Que faites-vous donc là, mon ami? lui demandait quelqu'un.

— Vous voyez bien, monsieur, je remets dans les jours les vitres que je pourrai avoir à casser ce soir.

Le Parisien n'oublie pas sa manie de faire des mots. On a pu lire sur un mur une inscription, plus juste peut-être que révérencieuse:

— Le peuple de Paris est comme une vraie drogue: il faut l'agiter avant de s'en servir.

Échos des Théâtres.

M. Jamet a débuté, il y a trois jours, au théâtre de l'Athénée, à Paris, à côté de M^{me} Marimon, dans le *Torador*. Le succès a été très-grand.

À Bruxelles, au théâtre de la Monnaie, le *Torador*, avec M^{me} Marimon et Jamet, ne parvenait pas, l'hiver dernier, à attirer cent personnes.

Échos de Paris.

Entendu sur le boulevard, le jour des élections.

— M. Thiers est un malin, mais je connais un moyen de lui tirer les verres du nez.

— Et lequel?

— C'est de lui ôter ses lunettes.

Péremptoire!

Un officier prétendait que loin de nuire à la politique du gouvernement, les élections lui donneraient un certain relief.

— Je crois bien, répliqua X..., c'est de plus en plus un gouvernement qu'on vexe.

Voulez-vous savoir quelle est l'opinion politique de la diva Patti?

On lui demandait, après le potage, ce qu'elle pensait de la question brûlante qui nous passionne, les élections.

Elle, avec une adorable expression de coquetterie, et s'adressant à son mari:

— Passe-moi maintenant les radis, *Cauz*.

Bulletin de la Bourse.

L'agitation qui règne à Paris a fini par émuover assez fortement le monde de la Bourse. Quoiqu'on attache généralement peu d'importance à cette singulière manière dont quelques sots perturbateurs entendent pratiquer la liberté, la spéculation toujours fort craintive ne reste pas sans s'alarmer de tous les bruits qui sont répandus au sujet de cette situation; bruits dont l'exagération évidente a cependant pour déplorable effet d'arrêter les élans de la hausse dont les progrès s'établissent déjà assez difficilement.

Les Métalliques qui étaient arrivées, non sans peine, au cours de 49 5/8, sont retombées bientôt à 48 1/4. Voilà encore un travail de quinze jours à refaire. Triste valeur que ces Métalliques, toujours un ou deux pour cent de baisse, même sur les nouvelles les plus incertaines, et 1/4 à 5/8 p. c. de hausse sur les plus positives assurances pacifiques. Cette position, il faut en convenir, est désespérante et pourrait décourager ses plus sérieux partisans.

Les Dollars, quoiqu'ils soient peu intéressés aux excès et aux violations auxquels se livre la population parisienne, ont éprouvé également le funeste contre-coup de cette fièvre montante. De 84 1/2, prix auquel ils s'étaient élevés, nous les laissons cotés à 85 7/8. Nous avons souvent dit notre opinion sur cette valeur; aussi trouvons nous qu'il serait souhaitable que le public fit preuve de bon sens en profitant d'une panique, aussi peu sérieuse, pour entrer dans cette valeur dont la solidité est aussi bien établie.

Le 4 1/2 belge a aussi suivi le courant général: après s'être élevé avec trop de précipitation, il faut en convenir, au cours de 102-90, nous le voyons retomber en une bourse à 102-40, pour rester à 102-50. Le public fait certainement preuve d'intelligence en prenant cette valeur comme placement à un cours aussi élevé. Il y a, à notre avis, d'autres valeurs offrant de aussi nombreuses garanties et qui produisent un plus important intérêt. Citons seulement: le 3 1/2 belge, coté à 260, — les Namur, 1^{re} et 2^e, sont également à des cours trop élevés; Nord belge, à 519; Flandre occidentale, 2^e, à 270; Anvers à Rotterdam, à 286; Mons à Hamont, Tournai à Jurbiex, à 305, et Glaces d'Oignies, 3 p. c., à 500.

Nous voudrions placer aussi le Centre dans cette catégorie de placement de premier ordre, en égard aux nombreux intérêts qui y sont engagés, mais il faut reconnaître qu'il peut à peine figurer au troisième rang, vu le peu de solidité qu'il présente, malgré le concours puissant que lui offre la Société générale d'exploitation. Il en est à peu près de même de tous les chemins de fer patronnés par cette Société.

Nos actions en banque ont repris une vigueur nouvelle; les Banque Nationale sont demandées à 2500, réserve Société générale à 1418, Banque de Belgique 950 et Banque de l'Union 1103.

Toujours la même incertitude sur les chances du résultat qui sera obtenu par la réunion de la commission mixte; aussi nous voyons les obligations du Luxembourg cotées 43 et les actions offertes à 250, et les Liège-Limbourg, obligations 3 p. c., 285 1/2.

Nous n'avons pas été trompé dans notre attente en voyant

le prodigieux résultat de la souscription aux obligations du chemin de fer de Virox. Le chiffre souscrit le premier jour s'éleva huit millions cent douze mille trois cents francs, alors que la somme à émettre n'était que de 5,931,700. Mais nous trouvons que les puissantes maisons financières qui s'y sont intéressées ont pris leur rôle trop à cœur, en s'y intéressant un peu fortement. La justice, il nous semble, commandait qu'on laissât au public une part équivalente aux dispositions favorables dont il était animé; mais on a malheureusement préféré ne lui laisser d'autre chance que celle de racheter les sommes réduites et avec fortes primes dont on espérait être soulagé par effet d'amortissement assez rapidement. On ne peut donc pas se plaindre de ce que l'on a vu, mais on ne peut pas non plus se plaindre de ce que l'on n'a pas vu. On ne peut pas non plus se plaindre de ce que l'on a vu, mais on ne peut pas non plus se plaindre de ce que l'on n'a pas vu.

Cette semaine restera mémorable parmi toutes les autres, parce que c'est pendant son cours qu'a eu lieu la très-intéressante assemblée de l'*International*. Les actionnaires seraient bien exigeants s'ils ne se comptaient pas parmi les plus heureux: ils ont en effet profité d'un spectacle incomparablement supérieur à bien d'autres pour lesquels les prix d'entrée sont souvent cherement payés. On serait bien injuste si l'on voulait critiquer le parfait ensemble de la troupe et l'on rencontrerait difficilement un spectateur, quelque mal disposé qu'il soit, pouvant nier la complète réussite de cette représentation extraordinaire.

Cette assemblée n'a nullement édifié les actionnaires sur la situation de la Société, car depuis longtemps ils la savent fort malheureuse; mais ceux-ci ont au moins été édifiés sur l'incroyable toupet avec lequel quelques personnes essaient de se justifier. Je le trouve magnifique cet ancien représentant, qui, mis à la porte par ses électeurs avec tous les honneurs, ose sans rougir venir conter à des gens qu'il doit évidemment grandir pour des idiots, qu'il a su sacrifier sa vie politique à l'intérêt des actionnaires. Il est joliment sacrilège de lui est plus joliment encore c'est l'intérêt qu'on en a généralement retiré. Allons, monsieur, un peu plus de modestie, un peu plus de franchise et de sincérité et vous parviendrez beaucoup mieux, si c'est possible, à attenter les souillures qui aujourd'hui dégradent votre nom.

Pour finir, n'oublions pas de rappeler que la Banque d'Angleterre a réduit le taux de son escompte de 4 1/2 à 4 p. c. Voilà encore un fait qui annonce une situation plus favorable.

At-Cliv.

Promesses de mariages du 15. — Wauters, garç. de mag., à Molenbeek-St-Jean, et Elias, sans prof., rue du Ghêne, 18. — Devilde, propriétaire, à Ixelles, et Winckeleer, rent., à Brux. — Blandre, mécan., à Bruxelles, et Tibout, à Enghein. — Verbeke, garde-champêtre, à Breendonck, et Van Dam, serv., à Bruxelles. — Van Maldergem, ménist., rue des Sœurs-Noires, et Rubbrecht, modiste, rue des Pierres, 85. — Neman, empl., à Ixelles, et De Droog, sans prof., à Ixelles. — La Mot, empl., Vermeir, tail., à Buzzehout, et Vanhoorenbeck, serv., id. — Vanden Eynde, tail. de pierres, à Laeken, et Abele, cout., id. — De Win, march. de fruits, à Humbeek, et Speecker, serv., à Bruxelles. — Vanden Dale, sans prof., rue de l'Euuyer, 26, et Thipping, sans prof., rue St-Jean, 57. — Lahou, journ., rue du Peuplier, 25, et Putters, tail., rue de la Prévoyance, 17. — Vanhove, fact. des Messageries, rue de la Caserne, 16, et Tack, cuisin., rue de la Chancellerie, 24. — Curvers, cocher, à Saint-Josse-ten-Node, et Boms, cuisin., boulevard de Waterloo, 3. — Leclercq, plaf., à Orp-le-Grand, et Terin, cuisin., à Bruxelles. — Drien, bijoutier, quai au Bois-de-Construction, 42, et Leeu-mans, sans prof., rue de la Voire, 2. — Motte, cuisin., à Brux., et Simons, serv., à Gheel. — Malarm, empl., r. de Ruyshoek, 86, et Smits, sans prof., id. — Châtelain, journ., r. de la Plume, 6, et Debaux, sans prof., rue Rempart-des-Moines, 56. — Beaugard, empl., à Molenbeek-St-Jean, et Roggen, tail., pl. de la Monnaie. — Mertens, fondeur en fer, imp. des Prêtres, 32, et Joostens, sans prof., id. 25. — Beco, peintre, rue Haute, 127, et Bailly, sans prof., rue de l'Escaulier, 52. — Raes, ferblantier, à St-Josse-ten-Node, et Rousman, épici., à St-Josse-ten-Node. (*La suite à demain.*)

PROGRAMME DES SPECTACLES DU 14 JUIN.

Alcazar royal.

Tous les soirs, à 8 heures, grands succès.

Reentrée de Suzanne Lagier, qui chantera deux fois par soirée, à 9 et à 10 heures, les principales chansons créées par elle.

Pour les dernières représentations de:

Le Canard à trois becs,
opérette en 3 actes, de J. Moineux et E. Jonas.

Van Ostebal, Ginet: Van Ronntroch, Charlier; Spaniello, Branciard; Pasmotto, Cascabel; Chutentos, Aulfray; Moulagautre, Thienpont; Trom-Toupi, Duval; Piot, Grand'or; Marguerite, Sichel; Sophronie Ostebal, Léon Cogniet; Barbe, Mesmaeker; Madelaine, Bertha.

Waux-Hall au Parc.

Concerts d'été, à 8 heures. Directeur: M. L.-J. SACRÉ.
Chef d'orchestre: M. Joseph DUPONT.

PREMIÈRE PARTI.

1 Rheinnsagen, valse (première exécution), Gung'l. A. Thomas.
2 Le Caid, ouverture, Strauss.
3 Frauen Herz, polka-mazurka, Weber.
4 Le Val d'Andorre, fantaisie (Haléy), Sacré.
5 Mignon, quadrille (1^{re} exécution), Sacré.

DEUXIÈME PARTI.

4 Le Pré-aux-Cleres, ouverture, Hérolid.
2 Nassau, hommage à la Néerlande, aise, Sacré.
3 Un Ballo in Maschera, fantaisie, Verdi.
4 Chantilly, galop, Roberti.

B. 6 h. Théâtre Lyrique. C. 7 h.

Les Trois dimanches,
vaudeville en 5 actes.

Geneviève ou la jalousie paternelle
vaudeville en 1 acte.

A l'étude: *Le Petit Faust*, opéra-bouffe en 5 actes et 1 tabl., musique d'Hervé. (*Le plus grand succès du jour à Paris.*)

Quinonce du Parc.

Concerts d'été, à 8 heures, donné par le corps de musique du régiment des carabiniers, sous la direction de M. Panne.

PREMIÈRE PARTI.

1 Baudoin Léopold, marche, Lagay.
2 Jean de Paris, ouverture, Boieldieu.
3 Enfantaillage, polka, Strauss.

Société royale de Zoologie.
(A 7 heures du soir.)

Concert d'harmonie, donné par le corps de musique du 8^e de ligne, sous la direction de M. Van Groningen.

PROGRAMME.

1 Marche militaire, ***
2 L'Italienne à Alger, ouverture, Rossini.
3 Le Premier jour de bonheur, mélange, Guriex.
4 Estrella, polka-mazurka, Le Sueur.
5 Duo d'Alzira, Verdi.
6 Grande valse, Faust.
7 Les Vêpres siciliennes, fantaisie, Van Groningen.
8 Les Ours, polka, Marx.

Tup. de P. Vergaelen, rue du Frontispice, 75.

Oh! la politique va-t-elle se nicher?

Une actrice d'un petit théâtre de Paris vient d'obtenir de son directeur un congé de trois mois. On demande à une de ses amies ce qu'elle a.

L'amie: — Elle a un candidat dans l'urne.

SPHINX-CHRONIQUE.

SOLUTION DU PROBLÈME D'HER. — Ce qui démontre clairement que tout chemin mène à Rome, c'est que dans toutes les stations de chemins de fer, on voit un écriteau disant: *Pour hommes.*

QUESTION.

Quelle différence y a-t-il entre un hôtelier bienfaisant et un portier malfaisant?

Nouveau système de dents et dentiers. Redressement de dents d'enfants. Max Duchateau, chirurgien-dentiste, rue du Pépin, 50, (258)

Bulletin de la Bourse.

L'agitation qui règne à Paris a fini par émuover assez fortement le monde de la Bourse. Quoiqu'on attache généralement peu d'importance à cette singulière manière dont quelques sots perturbateurs entendent pratiquer la liberté, la spéculation toujours fort craintive ne reste pas sans s'alarmer de tous les bruits qui sont répandus au sujet de cette situation; bruits dont l'exagération évidente a cependant pour déplorable effet d'arrêter les élans de la hausse dont les progrès s'établissent déjà assez difficilement.

Les Métalliques qui étaient arrivées, non sans peine, au cours de 49 5/8, sont retombées bientôt à 48 1/4. Voilà encore un travail de quinze jours à refaire. Triste valeur que ces Métalliques, toujours un ou deux pour cent de baisse, même sur les nouvelles les plus incertaines, et 1/4 à 5/8 p. c. de hausse sur les plus positives assurances pacifiques. Cette position, il faut en convenir, est désespérante et pourrait décourager ses plus sérieux partisans.

Les Dollars, quoiqu'ils soient peu intéressés aux excès et aux violations auxquels se livre la population parisienne, ont éprouvé également le funeste contre-coup de cette fièvre montante. De 84 1/2, prix auquel ils s'étaient élevés, nous les laissons cotés à 85 7/8. Nous avons souvent dit notre opinion sur cette valeur; aussi trouvons nous qu'il serait souhaitable que le public fit preuve de bon sens en profitant d'une panique, aussi peu sérieuse, pour entrer dans cette valeur dont la solidité est aussi bien établie.

Le 4 1/2 belge a aussi suivi le courant général: après s'être élevé avec trop de précipitation, il faut en convenir, au cours de 102-90, nous le voyons retomber en une bourse à 102-40, pour rester à 102-50. Le public fait certainement preuve d'intelligence en prenant cette valeur comme placement à un cours aussi élevé. Il y a, à notre avis, d'autres valeurs offrant de aussi nombreuses garanties et qui produisent un plus important intérêt. Citons seulement: le 3 1/2 belge, coté à 260, — les Namur, 1^{re} et 2^e, sont également à des cours trop élevés; Nord belge, à 519; Flandre occidentale, 2^e, à 270; Anvers à Rotterdam, à 286; Mons à Hamont, Tournai à Jurbiex, à 305, et Glaces d'Oignies, 3 p. c., à 500.

Nous voudrions placer aussi le Centre dans cette catégorie de placement de premier ordre, en égard aux nombreux intérêts qui y sont engagés, mais il faut reconnaître qu'il peut à peine figurer au troisième rang, vu le peu de solidité qu'il présente, malgré le concours puissant que lui offre la Société générale d'exploitation. Il en est à peu près de même de tous les chemins de fer patronnés par cette Société.

Nos actions en banque ont repris une vigueur nouvelle; les Banque Nationale sont demandées à 2500, réserve Société générale à 1418, Banque de Belgique 950 et Banque de l'Union 1103.

Toujours la même incertitude sur les chances du résultat qui sera obtenu par la réunion de la commission mixte; aussi nous voyons les obligations du Luxembourg cotées 43 et les actions offertes à 250, et les Liège-Limbourg, obligations 3 p. c., 285 1/2.

Nous n'avons pas été trompé dans notre attente en voyant

At-Cliv.

Promesses de mariages du 15. — Wauters, garç. de mag., à Molenbeek-St-Jean, et Elias, sans prof., rue du Ghêne, 18. — Devilde, propriétaire, à Ixelles, et Winckeleer, rent., à Brux. — Blandre, mécan., à Bruxelles, et Tibout, à Enghein. — Verbeke, garde-champêtre, à Breendonck, et Van Dam, serv., à Bruxelles. — Van Maldergem, ménist., rue des Sœurs-Noires, et Rubbrecht, modiste, rue des Pierres, 85. — Neman, empl., à Ixelles, et De Droog, sans prof., à Ixelles. — La Mot, empl., Vermeir, tail., à Buzzehout, et Vanhoorenbeck, serv., id. — Vanden Eynde, tail. de pierres, à Laeken, et Abele, cout., id. — De Win, march. de fruits, à Humbeek, et Speecker, serv., à Bruxelles. — Vanden Dale, sans prof., rue de l'Euuyer, 26, et Thipping, sans prof., rue St-Jean, 57. — Lahou, journ., rue du Peuplier, 25, et Putters, tail., rue de la Prévoyance, 17. — Vanhove, fact. des Messageries, rue de la Caserne, 16, et Tack, cuisin., rue de la Chancellerie, 24. — Curvers, cocher, à Saint-Josse-ten-Node, et Boms, cuisin., boulevard de Waterloo, 3. — Leclercq, plaf., à Orp-le-Grand, et Terin, cuisin., à Bruxelles. — Drien, bijoutier, quai au Bois-de-Construction, 42, et Leeu-mans, sans prof., rue de la Voire, 2. — Motte, cuisin., à Brux., et Simons, serv., à Gheel. — Malarm, empl., r. de Ruyshoek, 86, et Smits, sans prof., id. — Châtelain, journ., r. de la Plume, 6, et Debaux, sans prof., rue Rempart-des-Moines, 56. — Beaugard, empl., à Molenbeek-St-Jean, et Roggen, tail., pl. de la Monnaie. — Mertens, fondeur en fer, imp. des Prêtres, 32, et Joostens, sans prof., id. 25. — Beco, peintre, rue Haute, 127, et Bailly, sans prof., rue de l'Escaulier, 52. — Raes, ferblantier, à St-Josse-ten-Node, et Rousman, épici., à St-Josse-ten-Node. (*La suite à demain.*)

PROGRAMME DES SPECTACLES DU 14 JUIN.

Alcazar royal.

Tous les soirs, à 8 heures, grands succès.

Reentrée de Suzanne Lagier, qui chantera deux fois par soirée, à 9 et à 10 heures, les principales chansons créées par elle.

Pour les dernières représentations de:

Le Canard à trois becs,
opérette en 3 actes, de J. Moineux et E. Jonas.

Van Ostebal, Ginet: Van Ronntroch, Charlier; Spaniello, Branciard; Pasmotto, Cascabel; Chutentos, Aulfray; Moulagautre, Thienpont; Trom-Toupi, Duval; Piot, Grand'or; Marguerite, Sichel; Sophronie Ostebal, Léon Cogniet; Barbe, Mesmaeker; Madelaine, Bertha.

Waux-Hall au Parc.

Concerts d'été, à 8 heures. Directeur: M. L.-J. SACRÉ.
Chef d'orchestre: M. Joseph DUPONT.

PREMIÈRE PARTI.

1 Rheinnsagen, valse (première exécution), Gung'l. A. Thomas.
2 Le Caid, ouverture, Strauss.
3 Frauen Herz, polka-mazurka, Weber.
4 Le Val d'Andorre, fantaisie (Haléy), Sacré.
5 Mignon, quadrille (1^{re} exécution), Sacré.

DEUXIÈME PARTI.

4 Le Pré-aux-Cleres, ouverture, Hé

Bruxelles le 21 Avril 1869

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N° 1141

N° 1141

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 17 de ce mois, Direct. générale des Beaux-arts N° 14, 474, concernant le portrait ^{en miniature} du peintre Latour, récemment dérobé aux collections du palais ducal.

Les mesures de précaution, pour prévenir le retour de pareils faits, indiqués dans votre lettre susdite, ont été prises, tant par la Commission directrice que par moi-même. Certains petits tableaux ont été attachés au mur et au moyen de fil d'archal; d'autres, plus petits encore, ont été mis en double, en attendant que l'on ait arrêté une mesure générale.

L'on adoptera probablement le mode projeté de réunir quatre ou six petits tableaux dans un cadre à panneau noir, sur lequel on les attacherait par des vis entrant derrière le panneau. Par ce système, qui serait appliqué aussi bien au musée ancien qu'au Musée moderne, tout enlèvement clandestin deviendrait absolument impossible.

Je me permets de vous faire remarquer, Monsieur le Ministre, que la surveillance au ~~palais~~ palais ducal ne pourra jamais être complète, chaque agent ayant à surveiller neuf locaux ou chambres, dont huit à la fois s'éclairent toujours à la vue.

J'ai cependant fait savoir aux surveillants, que l'on prendra des mesures de rigueur contre celui d'entre eux qui se rendrait coupable de la moindre négligence.

Agreez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération

Le Conservateur des Musées, Loges
de peinture et de sculpture

En attendant nous avons ordonné la formation d'une Commission des arts du Musée moderne, afin d'élaborer les dispositions à proposer devant les surveillants avant de quitter le Musée. Dans l'attente de cette seconde lettre, l'enlèvement du portrait de Latour n'a été probablement pas au lieu.

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE

des

BEAUX-ARTS, DES LETTRES

et

DES SCIENCES.

Bruxelles, le 17 Avril 1869

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

N^o 1141

Monsieur le Conservateur

1141.

26° 14,474

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la Direction.

ANNEXE

SOMMAIRE

Le portrait, en miniature ou
peintre Latour que possède le Musée
moderne a été récemment volé
aux Collections de l'Etat.

C'est un fait, extrêmement
regrettable & qui, selon toute apparence,
ne se serait pas produit, si les gardiens
avaient exercé une surveillance
active dans les galeries du Musée.

En attendant, que les recherches de
la Justice fassent découvrir l'auteur
de ce vol, qui vient d'être dénoncé
à M^r le Procureur ou Roi
je vous prie, Messieurs, de faire
les plus sérieuses remontrances
aux gardiens du palais, en ayant
soin de les prévenir que dans le cas
où un semblable fait viendrait
à se renouveler, des mesures de rigueur
seront prises contre ceux des agents
qui

A Monsieur le Conservateur
du Musée Royal de peinture &
de Sculpture

qui se seront rendus coupables de négligence
dans l'exercice de leurs fonctions.

Je ne puis, à cette occasion, que vous
engager, Monsieur le Conservateur,
à prendre immédiatement les mesures
nécessaires pour empêcher le retour
de pareils faits.

Il conviendrait, surtout d'assujettir
les tableaux de petite dimension au moyen
d'une chaînette ou d'une tringle,
de manière qu'on ne puisse plus les
enlever en les décrochant de l'endroit
où ils sont attachés. Il vous appartient,
au surplus, de provoquer toutes les
dispositions que vous jugerez opportunes
pour garantir les Collections, sous
la garde vous en confie.

Agée, Monsieur le Conservateur,
l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

Ludovic Prune

M^r le Conservateur,

On a volé un tableau en plâtre moderne. C'est le portrait en miniature d'un peintre Delabran, fait par lui-même. J'ai le tableau dans mon cabinet et il est probable qu'on ne tardera pas à mettre la main sur le voleur. Mais en attendant, il y aurait des mesures à prendre pour empêcher le renouvellement de pareils faits; c'est d'abord de laisser la tête au Surveillant qui a la garde de la Salle où le vol a été commis; c'est un second soin d'associer les petits tableaux qui sont enlevés au décrochant, au les empêcher au moyen d'un appareil qui empêche et entièrement sans de grands efforts et des instruments spéciaux. —

Je m'imprime de vous donner officieusement connaissance de ce fait et de ce qui s'y rattache

en attendant qu'on se réunisse
officiellement à la Commission.

Cher M^r Comen. Dⁿ
Signé Bellefleur.

Samedi, 10 Avril.